DÉPARTEMENT DU DOUBS

CANTON D'ORNANS

COMMUNE DE TARCENAY-FOUCHERANS

25620 TARCENAY-FOUCHERANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 septembre 2026

DCM : N° 2026-09-03

OBJET : ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DOUBS BOURGOGNE FRANCHE-COMTE (EPF) – DEMANDE DE PROLONGATION DE PORTAGE

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 025-200082758-20260922-2026_09_03-DE

L'an deux mil vingt-six
Le vingt-deux septembre

NOTA : Compte-rendu de cette délibération affiché le 25/09/2026
Convocation du Conseil du 2 17/09/2026

Membres en exercice :	19
Membres présents :	18
Ayant pris part au vote :	19
Ayant donné procuration :	1
Résultat du vote :	
Pour :	**19**
Contre :	**0**
Abstention :	**0**

Le Conseil Municipal de la commune de TARCENAY-FOUCHERANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale par M. Maxime GROSHENRY, Maire.
Etaient présents : M. Maxime GROSHENRY, M. Patrice PRETOT Mme Laurence JACQUIER-GINEPRO, M. Christophe FAIVRE-PIERRET, Mme Anne HENRY, M. Michel DARTEVEL, M. Pierre CLAUSSE, M. Emmanuel LACOMBE, Mme Bénédicte CHARITE, Mme Valérie ROGNON, Mme Eugénie BÔLE, Mme Carine VERGNAUD-LEPOIRE, M. Anthony DROMARD, M. Jonathan LICETTE, M. David HUMBERT, Mme Pauline APAOLAZA, M. Christophe BOILLON, Mme Chloé BUGNON
Absents ayant donné pouvoir : Mme Corinne BERTRAND, excusée, pouvoir à Mme Eugénie BÔLE
Absents excusés :
Secrétaire de séance : En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal : M. Patrice PRETOT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.
Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

La commune de TARCENAY-FOUCHERANS a sollicité l'intervention de l'EPF Doubs BFC pour la création de l'opération de portage foncier n° 613 intitulée « Création d'un lotissement sur le village de Foucherans » au lieu-dit La Louvière.

Une convention de portage foncier en date du 17/06/2021 a été conclue entre la collectivité et l'EPF Doubs BFC dans le cadre de ladite opération et la date de fin de portage est au 17/06/2027.

Du fait qu'aucune étude, aucun travaux n'a été fait à ce jour pour la création de ce lotissement, il est nécessaire de prolonger la durée de portage foncier, à savoir que la durée prévisionnelle du portage est désormais fixée à 4 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver la modification de l'opération de portage foncier n° 613 confiée à l'EPF Doubs BFC intitulée « Création d'un lotissement sur le village de Foucherans », telle que décrite ci-dessus,

- De solliciter l'intervention de l'EPF Doubs BFC pour la poursuite de cette opération dans ses conditions modifiées,
- D'autoriser Le Maire à signer tout avenant nécessaire à la modification de la convention de portage foncier correspondante.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 025-200082758-20260922-2026_09_03-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Vote à majorité : 19 pour, 0 contre, 0 abstention

Le Maire,
Maxime GROSHENRY,

